

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 22 août 2022

Publié le : 01/09/2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City – 4 rue Gabriel Plançon – 25000 BESANÇON, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h50.

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

**Etaient absents** : M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Denis JACQUIN.

**Secrétaire de séance** : M. François BOUSSO.

**Procurations de vote** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN.

## Attribution d'une subvention dans le cadre du fonds d'aide aux congrès

**Rapporteur** : M. Benoît VUILLEMIN, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Promotion touristique du Grand Besançon – Fonds congrès »	Montant prévu au BP 2022 : 20 000€ Montant de l'opération : 3 750€

### Résumé :

Par délibération du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a créé un fonds congrès permettant l'attribution de subventions à des organisateurs d'événements professionnels d'envergure sur notre territoire. En application des critères votés en Conseil, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 750 € au SMSCoT pour l'organisation en étroite partenariat avec la Fédération Nationale des « 16<sup>èmes</sup> Rencontres Nationales des SCoT ». Ce congrès d'envergure national a eu lieu à Besançon du 15 au 17 juin 2022,

### **I. Organisation des « 16èmes Rencontres Nationales des SCoT » à Besançon**

#### A/ Organisateur

Le SMSCoT a pour vocation l'élaboration, la mise en œuvre, la révision et la modification du Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine. Il est membre de la Fédération Nationale des SCoT, association qui a pour vocation de mettre en réseau, de capitaliser les expériences de chacun, et de participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.

Le SMSCoT a été chargé de l'organisation des « 16<sup>ème</sup> Rencontres Nationales des SCoT » pour le compte de la Fédération Nationale.

#### B/ Objet du congrès

Il s'agit du congrès annuel des structures porteuses de SCoT en France métropolitaine et DOM-TOM. La 16<sup>e</sup> édition s'est tenue pour la première fois à Besançon.

Elle a réuni les Présidents et élus des SCoT, accompagnés de leurs techniciens. Sont également invités les acteurs de l'aménagement et en particulier les acteurs des transitions écologique et énergétique.

Les intervenants étaient pour partie des experts de l'aménagement et de la recherche autour du thème de cette année : vers de nouveaux modèles d'aménagement des territoires.

Les débats ont eu pour objectif de construire collectivement des débuts de réponse afin que les territoires, dans leur très grande diversité, puissent s'inscrire dans l'objectif national de trajectoire « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050.

#### C/ Principales caractéristiques du congrès.

- Le congrès s'est déroulé sur 3 jours (du 15 au 17 juin 2022),
- Le Kursaal a été le lieu choisi par les organisateurs,
- Le nombre de congressistes attendus était de 350 personnes,
- Les repas se sont tenus au Centre diocésain et un dîner était prévu à la Chapelle Saint-Etienne pour les membres du conseil d'administration et les intervenants,
- Le budget du congrès lui-même s'élève à 163 438€.

## II. Attribution d'une subvention au regard du règlement d'intervention du fonds d'aide GBM

Lors de sa séance du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a validé le principe de la création d'un fonds congrès participant au soutien de cette dynamique territoriale en matière de «tourisme d'affaires ».

Ce fonds permet à GBM d'apporter son soutien à l'activité liée à l'accueil de grands événements professionnels, propres à renforcer le rayonnement du territoire. En effet, dans le cadre d'une politique dynamique d'attractivité, le concours qui peut être donné aux grands événements, d'envergure nationale et internationale, participe à la fois à la mise en valeur des atouts du territoire et à la notoriété de notre destination.

Les critères d'attribution sont organisés dans une grille d'analyse qui permet d'attribuer des subventions allant de 2 250 à 8 250 €. Ces critères prennent en compte le nombre de congressistes, de nuitées, la dimension et la notoriété de l'événement, le lien avec notre territoire, la découverte de ses atouts notamment patrimoniaux et les publications en découlant.

Suite à l'instruction du dossier (en amont de la tenue de l'événement), les Rencontres Nationales des SCoT recueillent 50 points en application du règlement voté. Le nombre de points cumulés correspond à un montant de subvention de 3 750 €.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 3 750 € au SMSCoT pour l'organisation des « 16<sup>èmes</sup> Rencontres Nationales des SCoT ».

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 750 € au SMSCoT pour l'organisation des « 16<sup>èmes</sup> Rencontres Nationales des SCoT ».**

Le secrétaire de séance,

François BOUSSO  
Conseiller communautaire délégué

*Rapport adopté à l'unanimité.*

Pour : 31

Contre : 0

Abstention\* : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Conseiller intéressé : 0

*\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*